

Annexe I

PRESENTATION DE L'OPERATION

Adresse du projet : 10 place Concorde à CHATEAURENARD

I – Historique : L'Association Solidaire pour l'Habitat des Bouches-du-Rhône propriétaire bailleur, a acquis un immeuble situé en centre-ville ancien, proche de tous commerces afin de le réhabiliter et produire sept Logements Conventionnés Très Sociaux.

Après travaux, l'immeuble sera constitué de trois T1, un T2 et trois T3. Réaliser ces 7 logements LCTS sur la commune est une réelle opportunité, d'une part, patrimoniale mais aussi sociale. En effet, le PLH souligne également que le nombre de petits logements est trop peu représenté, ce qui explique les difficultés pour les jeunes ménages ou famille monoparentale à s'installer de manière pérenne sur la commune.

Le Conseil Département des Bouches du Rhône a prévu de participer au financement de travaux pour quatre logements (un T2 et trois T3).

II – Description des travaux :

Les travaux consistent en :

- l'isolation de l'enveloppe extérieure du bâti avec remplacement des fenêtres à double vitrage et des volets bois,
- l'isolation thermique intérieure pour les plafonds, planchers et cloisons,
- la création de salles de bains avec bac à douche,
- l'installation complète de l'électricité,
- l'installation d'une VMC,
- un chauffage par panneaux rayonnants électriques,
- une production d'eau chaude par ballons d'eau chaude thermodynamique

III – Plan de financement prévisionnel :

Coût de l'opération	
Montant de l'opération T.T.C. (travaux + honoraires)	545 690 €
Travaux subventionnables	271 304 €
Honoraires	24 664 €
Plan de financement	
Subvention Anah	184 952 €
Subvention Conseil Départemental	52 000 €
Subvention Région	74 162 €
Subvention Fondation Abbé Pierre	54 761 €
Apport personnel	179 815 €
Total financement	545 690 €

Annexe II - Rapport n° 40635

TABLEAU D'AFFECTION D'AP

	Références	Montant de l'AP	Total affecté	Montant de l'affectation complémentaire
AP	AP2017 27028A	185 000 €	0 €	52 000 €
OPERATION	à créer			
détail	204-72-20423 dont IB		0 €	52 000 €
Date de la dernière décision ayant adopté une affectation concernant cette autorisation de programme: 1ère CP ayant à voter en 2017 cette autorisation de programme.				